



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Carrières sous Poissy le 21 janvier 2013

Communiqué de Presse

Projet A104 de « Prolongement de la Francilienne dans l'ouest parisien »

A104 : aujourd'hui, rien n'est décidé

- ➔ Depuis plusieurs semaines, la presse locale rapporte des propos selon lesquels le **sénateur-maire de Conflans-Sainte-Honorine**, se dit persuadé, en raison de divers entretiens qu'il a pu avoir, que l'autoroute A104 ne se fera pas.

Rien n'est moins sûr. En voici les raisons :

- ➔ Un opérateur économique (*) s'est vu attribuer par l'Etat (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), en juillet 2012, un marché de près de un million d'euros, pour la « Réalisation des études du prolongement de la Francilienne (A104) entre Méry-sur-Oise et Acheres, en vue de l'enquête publique (départements 78 et 95) ».

(*) : SNC Lavalin / Stratis / MVA Consultancy situé à Reims, 16 cours JB Langlet.

Ces informations sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.ouestmarches.com/les-marches-publics-et-privés/detail/Realisation-des-etudes-du-prolongement-de-la-Francilienne-A104-entre-Mery-sur-Oise-et-Acheres-en-vue-de-l-enquete-publique-departements-78-et-95--Meeddm-PARIS-75732/171180>

- ➔ La « **Commission Mobilité 21** » composée de parlementaires et de personnalités qualifiées a été mise en place par le Ministre Frédéric Cuvillier, le 17 octobre 2012.

Le budget de l'ensemble des projets du SNIT (***) étant beaucoup trop important, dans le contexte économique actuel de crise, cette commission a 6 mois, à partir de cette date, pour mener une réflexion sur l'ensemble de ces projets afin de les hiérarchiser et de n'en conserver qu'un certain nombre, en adéquation avec le budget attribué.

(***) : Schéma National des Infrastructures de Transport

Cette commission a jusqu'à la mi-avril pour mener à bien sa réflexion et proposer ses conclusions au ministre.

➔Jusqu'à cette date, toute prise de position dans un sens ou dans un autre, sur le devenir du projet A104, est donc infondée.

➔Le CO.P.R.A. 184 est plus que jamais déterminé et reste donc très mobilisé dans l'attente de la décision de la « Commission Mobilité 21 ».

Le CO.P.R.A. 184 réaffirme :

« **NON** à l'A104 en zones urbanisées de Méry-sur-Oise à Orgeval. »

« **NON** à l'A104 limitée à Achères et prolongée par la voirie locale »
(Liaison RD30 / RD190 et Pont d'Achères / RD 154)

« **OUI** à l'amélioration des infrastructures existantes »

« **OUI** au développement des transports en commun »

« **OUI** à une remise à plat du projet A104
pour l'étude d'un tracé en **zones NON urbanisées** »

« **NON** à la démobilisation ! »

Christiane
PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184

Fin du communiqué

Les contacts :

Christiane PARAVY Présidente du CO.P.R.A. 184 Tél. : 01 30 74 13 01 Mobile : 06 85 29 27 35 E-mail : c.paravy@sfr.fr	Victor BLOT Porte-parole du CO.P.R.A. 184 Tél. : 01 39 19 20 94 Mobile : 06 85 03 95 46 E-mail : victor.blot78@orange.fr
---	---

Communiqué adressé à :

- La Presse locale.
- Les associations FNE et IdFE.
- Les Informations Générales.